



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

8 JUILLET 2020

Le 8 juillet 2020, le Conseil Municipal de LA MURETTE, dûment convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole SERAYET, Maire de la commune.

Sont présents :

Mesdames ANCEL, BODIN, BORREL, CAILLOU, CASTIGLIONE, CESTONARO, COUDERC, HIRSCHAUER, ORLANDO, SERAYET.
Messieurs BOYET, GUYARD, LACROIX, MALBRANQUE, MONTI, MOUCHET, ZGAINSKI.

Sont excusés :

Christophe DACHIS a donné pouvoir à Carole SERAYET
René DURAND a donné pouvoir à Joël LACROIX

Présents : 17

Suffrages exprimés : 19

Le quorum étant atteint (17 présents) à 20h40, le Conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Madame Carole SERAYET, Maire.

Mme Elodie CASTIGLIONE est désignée secrétaire de séance.

-Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2020.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

30-20 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mme Carole SERAYET, Maire, expose :

L'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des

connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
 Cette commission se réunit une fois par an, à la demande des services fiscaux.
 Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques, au sein d'une liste de contribuables volontaires et disponibles, proposée par le Conseil Municipal en nombre double, si possible représentative des diverses activités socio-professionnelles.
 Cette nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste suivante, comprenant 12 titulaires et 12 suppléants :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Nom Prénom	Commune de domiciliation	Nom Prénom	Commune de domiciliation
René Durand	La Murette	Rémy Guyard	La Murette
Pascale Orlando	La Murette	Jérôme Monti	La Murette
Isabelle Cestonaro	La Murette	Philippe Mouchet	La Murette
Isabelle Hirschauer	La Murette	Stéphane Boyet	La Murette
Joël Lacroix	La Murette	François-Xavier Zgainski	La Murette
Julien Malbranque	La Murette	Valérie Ancel	La Murette
Valérie Nanchi	La Murette	Christophe Dachis	La Murette
Christiane Orlando	La Murette	Géraldine Pisella	La Murette
Yvette Goron	La Murette	Nathalie Brunel	La Murette
Jean Michel Lo Presti	La Murette	Agnès Chotin	La Murette
René Pignard	Saint Cassien	David Chelouche	Voiron
Véronique Triomphe	La Murette	Philippe Bouvier	La Murette

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste de candidats titulaires et suppléants présentée ci-dessus et de se prononcer à main levée.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la liste ci-dessus à proposer au Directeur départemental des finances publiques pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

31-20 : Droit à la formation des élus locaux

Mme Carole SERAYET, Maire, expose :

La formation des élus municipaux est organisée par le Code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation.

Désormais toutes les communes (et non plus seulement celles de plus de 3500 habitants), doivent organiser une formation au cours de la 1^{ère} année de mandat pour tous les élus titulaires d'une délégation.

En outre, elles doivent prévoir un montant minimum de dépenses de formation des élus dans leur budget prévisionnel annuel. Ainsi, pour chaque exercice, le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités allouées aux élus de la commune.

Ainsi, compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 4% des indemnités de fonction en 2020 soit allouée sur le BP 2021 à la formation des nouveaux élus, puis 2% les années suivantes (imputation au compte budgétaire 6535).

De plus, les organismes de formation dispensant les sessions pour les élus devront être agréés. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation
- dépôt préalable aux stages de la demande de prise en charge précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux selon les conditions décrites ci-dessus

- D'ADOPTER le principe d'allouer à la formation des élus municipaux une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant égal à 4 % du montant des indemnités des élus pour 2020, dans le cadre de la préparation du BP 2021, puis 2% les années suivantes.

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

J. LACROIX : demande d'information sur le coût de ces formations et le nombre de journées que cela représente.

F-X. ZGAINSKI : cela est variable en fonction des formations ; toutes les informations sont disponibles sur le site de l'AMI. Ne pas hésiter à se former en ce début de mandat.

C.SERAYET : les formations sont en effet proposées par l'AMI (Association des Maires d'Isère) et touchent à tous les domaines nécessaires à la gestion communale. Le budget 2020 de formation a été augmenté pour faciliter le démarrage de la nouvelle équipe municipale. Dans le cadre de la crise sanitaire, les formations se font à distance en attendant un retour à la normale.

32-20 : Décision modificative n°1

M. François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

La collectivité doit procéder à des transferts de crédits, de la section de Fonctionnement (article 615221 – Entretien de bâtiments) à la section d'Investissement, sur le compte 2184 à l'opération 1010 Bâtiments Communaux, afin de pouvoir mener à bien le mandatement lié à la réalisation suivante :

- Fourniture et pose d'un rideau métallique sur le bâtiment communal abritant le magasin « Il était une fois » suite à un cambriolage.

Crédits nécessaires : 1641.60 €

Cette décision modificative comporte un virement entre sections, ce qui nécessite une écriture sur les lignes budgétaires D023 (dépenses de fonctionnement) et R021 (recettes d'investissement).

SYNTHESE DECISION MODIFICATIVE N°1 -BUDGET COMMUNAL 2020

Transferts de crédits entre sections

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Recettes	Dépenses
Augmentation	Diminution		
1641.60 € par virement du D023 au R021	1641.60 € au 615221 (Entretien de bâtiments)	1641.60 € sur R021 par virement en provenance du D023	Opé 1010 LES BATIMENTS COMMUNAUX 1641.60 € au 2184

Les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent avec une augmentation de 1641.60 € et une diminution de 1641.60 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'ADOPTER la décision modificative n°1 au budget primitif 2020 telle que décrite ci-dessus

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

C. COUDERC s'étonne que le vote intervienne après les travaux.

C. SERAYET explique que la décision a été prise sous le mandat précédent suite au cambriolage, dans l'objectif de sécuriser ce local commercial appartenant à la mairie. C'est la raison pour laquelle la nouvelle équipe municipale n'en n'a pas eu connaissance. Il s'agit juste aujourd'hui d'une écriture comptable afin de pouvoir procéder au paiement sur la bonne ligne budgétaire.

F-X. ZGAINSKI explique la décision modificative et le transfert de crédits entre les deux comptes. Suite au cambriolage du magasin de fleurs dans la nuit du 20 au 21 mars, la collectivité souhaite aussi soutenir le commerce local en participant à cette mesure de protection.

C. BODIN demande quels autres bâtiments communaux sont loués par des particuliers ou des commerçants

C. SERAYET : le garage de la Cure à un particulier

QUESTIONS DIVERSES

-Retour de l'actualité des commissions municipales par les adjoints :

Commission de François Xavier Zgainski

- Tour de France : organisation d'un groupe de travail ouvert à tous, pour envisager une animation.

- Point finances.

- Organisation du World Clean Up day le 20/09, Journée mondiale de nettoyage de la planète.

Commission de Jérôme Monti

- Réunion/Apéritif convivial avec les associations le 04/09. L'objectif étant de présenter la nouvelle équipe municipale et les élus référents aux associations.

- Inauguration du Théâtre le 14/11 (livraison du chantier mi-octobre, avec un peu de retard lié à la crise sanitaire)

Commission de Pascale Orlando

- Projet rénovation chaussée Route de la Zille : une concertation sur la sécurité routière sera organisée avec les riverains

- Chantier du stade de foot : livraison mi-août comme prévu

- Eclairage LED des courts de tennis : réglages à venir des projecteurs

- Beaucoup de petits travaux à venir sur les bâtiments communaux et autres.

- Urbanisme : 15 dossiers en 15 jours, beaucoup de travail, la commission Urbanisme se réunit tous les 15 jours + 1 réunion spécifique sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) prévue en septembre.

- Sécurité routière : sur initiative de Carole Serayet auprès des conseillers départementaux, une réunion est prévue en septembre pour la RD 520 avec les services du Département

- Actions prévues contre le stationnement dangereux de véhicules route de la Sure (en lien avec la gendarmerie)

- Agression d'un automobiliste à La Murette

Commission de Claire Bodin

- Apéritif de fin d'année prévu le dernier jour d'école avec les agents du service scolaire et périscolaire pour les remercier du travail fourni pour le respect du protocole sanitaire pendant la crise de la Covid-19
- Des travaux vont être réalisés dans l'école (stores, peinture...)
- Recrutement de 2 agents périscolaires en cours
- Maintien de toutes les classes pour la rentrée prochaine
- Rencontre prévue entre la Commission et le RAM à la rentrée
- Centre de loisirs : touché par la crise sanitaire, mais des efforts pour surmonter cela. Il faut que toutes les communes s'impliquent pour pérenniser ce service à la population.

Commission de Julien Malbranque

CCAS :

- Objectifs : redynamiser les activités/notion « d'anciens » aujourd'hui, mise en place d'ateliers pour les jeunes (aide emploi), aide au numérique pour les anciens, moments intergénérationnels à développer

Dates à noter :

- Repas des anciens : le 7 février 2021
- Distribution des colis : 13 décembre 2020

Levée de séance : 22h00